



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Hélène LEVA, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE

Procurations

M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Laurence PILLONEL
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Italo GARD
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Hélène LEVA
Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE
M. Jean-Marc LHERMET a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel FAVRE

Nombre de conseillers :	27		
En exercice :	27	Pour :	27
Présents :	19	Contre :	/
Votants :	27	Abstention :	/

4.1. PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION D'UN POSTE À TEMPS COMPLET - SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Madame le Maire,

RAPPELLE que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

INDIQUE qu'en raison du départ du responsable Enfance-Jeunesse, un nouvel agent a été recruté. Son grade ne correspondant pas au poste précédemment occupé, il est nécessaire de créer un nouveau poste correspondant au grade de l'agent recruté.

PROPOSE de créer un poste à temps complet, dans le cadre d'emploi des animateurs territoriaux, au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

La création à compter du 1^{er} novembre 2025, du poste mentionné dans le tableau ci-dessous,
De modifier le tableau des emplois ainsi :

EMPLOI	Cadre d'emploi	Grade	CATEGORIE	Temps de travail
Responsable du service enfance jeunesse	Animateur	Animateur principal de 2 ^{ème} Classe	B	35 h

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 12 pour l'année 2025.

INSCRIT au budget primitif de l'année 2026, au chapitre 12, les crédits correspondants.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte y afférent.

CHARGE Madame le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet à partir du 1^{er} novembre 2025.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 26 septembre 2025

Le Maire – Catherine BASTARD

30 SEP. 2025

30 SEP. 2025



Le secrétaire de séance – Daniel FAVRE